



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales
Affaire suivie par Mme Marie-Laure MOHIER
Tél : 02 37 27 71 07
Mél : marie-laure.mohier@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres le **25 AOUT 2017**

**Arrête portant dissolution d'une régie de recettes
d'Etat auprès d'une police municipale
- Commune de Nogent le Roi -**

La Préfète d'Eure et Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-0356 du 16 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Nogent le Roi ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013246-0001 du 3 septembre 2013 nommant Monsieur Mathieu DELAUNAY en qualité de régisseur titulaire et Madame Sandrine BACCA en qualité de régisseur suppléant ;

Vu le mèl de la commune de Nogent le Roi sollicitant la clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale ;

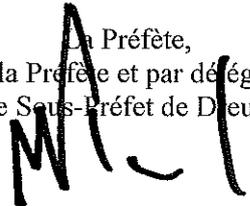
Vu le pouvoir donné par Monsieur DELAUNAY, muté dans un autre département, à Madame BACCA, pour procéder à cette clôture ;

ARRETE

Article 1^{er} : La régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Nogent le Roi est dissoute à compter de la remise de service effectuée par Madame BACCA, régisseur SUPPLEANT.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et Monsieur le Maire de Nogent le Roi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet de Deux,


Wassim KAMEL

